FF TENNIS DE TABLE

COMITÉ CHARENTE SPORTIF

RALLYE JEUNES

RÈGLEMENT SPORTIF
SAISON 2026/2027

Calendrier

Grille tarifaire

Groupe WhatsApp

Site du Comité

Sommaire

Préambule 5
Responsable de la compétition 5
Terminologie 5
Objectif de la compétition 5
Cadre réglementaire 5
Champ d'application 5
Titre I · Qualifications et conditions de participation 6
I.01 | Licence 6
I.01.1 | Éligibilité des Joueurs 6
I.01.2 | Catégories d'âge 6
I.01.3 | Justification de licenciation 6
I.01.4 | Régularité de la certification médicale 6
Titre II · Engagements et modalités d'inscription 7
II.01 | Modalités d'inscription 7
II.01.1 | Inscription en ligne 7
II.02 | Participation à chaque tour 7
II.02.1 | Clôture des inscriptions 7
II.02.2 | Non-participation à un tour 7
II.02.3 | Listes définitives 7
Titre III · Tarifs et droits d'engagement 8
III.01 | Tarifs 8
III.02 | Facturation 8
Titre IV · Calendrier, lieux et horaires 8
IV.01 | Nombre de tours 8
IV.02 | Lieu, date et horaire des compétitions 8
IV.02.1 | Dates et horaires 8
IV.02.2 | Lieux 8
IV.02.3 | Modifications exceptionnelles 8
Titre V · Matériel et tenue sportive 9
V.01 | Matériel 9
V.01.1 | Choix des tables 9
V.01.2 | Choix des balles 9
V.02 | Tenues 9
V.02.1 | Tenue de jeu 9
V.02.2 | Obligation de tenue sportive 9
Titre VI · Structure de la compétition 10
VI.01 | Catégorie d'âge et type de licence 10
VI.01.1 | Joueurs Benjamins 10
VI.01.2 | Joueurs Poussins 10
VI.02 | Mixité 10
VI.03 | Cotations et classement 10
VI.04 | Repêchage 10

VI.05 | Composition des divisions 11
VI.05.1 | Règle générale 11
VI.05.2 | Modification de la formule 11
VI.05.3 | Modifications des poules 11
VI.06 | Montées et descentes de niveau 11
VI.06.1 | Règle générale 11
VI.07 | Coefficient 11
Titre VII · Déroulement sportif 11
VII.01 | Déroulement des parties 11
VII.02 | Placement des Joueurs 11
VII.02.1 | Premier tour de l'Épreuve 11
VII.02.2 | Autres tours de l'Épreuve 12
VII.02.3 | Non-participation au tour précédent 12
VII.02.4 | Plusieurs Joueurs d'un même club dans une même division 12
VII.02.5 | Numérotation 12
VII.03 | Classement final d'une poule 12
VII.04 | Départage 12
VII.04.1 | Entre deux Joueurs 12
VII.04.2 | Entre trois Joueurs ou plus 12
VII.05 | Déroulement général 13
VII.05.1 | Principe général 13
VII.05.2 | Poule unique 13
VII.06 | Spécificités pour les féminines 14
Titre VIII · Arbitrage et juge-arbitrage 14
VIII.01 | Arbitrage des parties 14
VIII.01.1 | Arbitrage 14
VIII.01.2 | Refus d'arbitrer 14
VIII.01.3 | Non paiement de l'amende 14
VIII.02 | Juge-arbitrage des rencontres 14
VIII.02.1 | Grade minimum du JA 14
VIII.02.2 | Juge-arbitre désigné 14
VIII.02.3 | Juge-arbitre interne 14
VIII.02.4 | Juge-arbitre externe 14
Titre IX · Établissement et transmission des résultats 15
IX.01 | Organisation de la compétition 15
IX.01.1 | Logiciel à utiliser 15
IX.02 | Transmission des résultats 15
IX.02.1 | Délais de transmission 15
Titre X · Incidents, litiges et discipline 15
X.01 | Retard 15
X.01.1 | Absence de pointage 15
X.01.2 | Retard prévenu 15
X.01.3 | Absence à l'appel de son nom 15
X.01.4 | Absence sur l'intégralité des parties de la poule 15

X.02 | Abandon 16
X.02.1 | Règle générale 16
X.02.2 | Échange de points 16
X.02.3 | Abandon pour raison médicale 16
X.03 | Forfait 16
X.03.1 | Règle générale 16
X.03.2 | Justification du forfait 16
X.03.3 | Forfait excusé et justifié 17
X.03.4 | Premier forfait non excusé 17
X.03.5 | Deuxième forfait non excusé 17
X.04 | Examen des litiges 17
Titre XI · Récompenses, titres et classement final 17
XI.01 | Récompenses 17
XI.01.1 | À l'issue de chaque tour 17
XI.01.2 | À l'issue du tour final 17
Annexe 1 · Tableau d'attribution des lettres selon la division 18
Annexe 2 · Tableau d'attribution des points 18

Préambule

Responsable de la compétition

M. BULKA Christophe
Téléphone: 06 89 84 70 56
Adresse e-mail : rallye.jeunes@cd16tt.fr

Terminologie

- **Épreuve** : Rallye Jeunes départemental ;
- **PPS** : Parcours Prévention Santé de la FFTT ;
- **Joueur** : désigne indifféremment toute personne participant à cette compétition, quel que soit son genre ;
- **JA** : juge-arbitre de l'Épreuve ;
- **Commission Sportive** : commission sportive de l'échelon départemental.

Objectif de la compétition

Cette compétition individuelle a pour vocation de :

- Permettre aux jeunes licencié(e)s des catégories Poussin(e)s et Benjamin(e)s de participer à davantage de compétitions tout au long de la saison ;
- Donner l'occasion à ces jeunes catégories d'acquérir plus d'expérience sportive et de confiance en soi ;
- Développer le savoir-faire (maîtrise des règles, du service réglementaire) ainsi que le savoir-vivre et le fair-play chez les enfants et les parents ;
- Concourir à la détection de nouveaux profils et permettre aux jeunes détectés d'acquérir des points classement en vue des compétitions régionales ou nationales.

Cadre réglementaire

Le Rallye Jeunes est une épreuve départementale individuelle créée et organisée sous l'égide du Comité Charente de Tennis de Table à destination des catégories Poussin(e)s et Benjamin(e)s.

Par conséquent, il est de plein droit régi par les règlements fédéraux de la saison en cours (notamment la dernière édition du Titre I.3 des Règlements Sportifs Fédéraux), lesquels sont complétés par les dispositions particulières détaillées dans le présent document.

Champ d'application

L'inscription à cette compétition engage le Joueur ainsi que son club d'appartenance à respecter l'intégralité des clauses administratives, financières et sportives, ainsi que les règles d'arbitrage et de fair-play.

Titre I · Qualifications et conditions de participation

I.01 | Licence

I.01.1 | Éligibilité des Joueurs

Tous les Joueurs participants à l'Épreuve doivent être licenciés FFTT et pouvoir justifier de leur licenciation Compétition au titre de la saison en cours.

I.01.2 | Catégories d'âge

Seules les catégories d'âge Poussin·e et Benjamin·e sont autorisées à jouer dans cette compétition.

I.01.3 | Justification de licenciation

La justification de licenciation et de régularité de la certification médicale par consultation des informations issues de la base de données fédérale (SPID) est du ressort du Joueur ou de son club.

Celle-ci peut être obtenue par :

- L'attestation de licence personnelle (imprimée ou au format PDF) ;
- L'attestation de licence collective (imprimée ou au format PDF) ;
- L'accès à l'application mobile FFTT (Android et iOS) ;
- L'accès à l'espace licencié FFTT (https://malicence.fftt.com).

Le Joueur présente son justificatif au JA et, si les éléments figurant à l'intérieur permettent de constater que le Joueur est en règle à la date de la compétition, il est alors autorisé à jouer. Dans le cas contraire, l'accès à la table est refusé par le JA, et une sanction financière peut être appliquée – *amende B1 de la grille tarifaire* – au club du Joueur fautif.

I.01.4 | Régularité de la certification médicale

Le Joueur doit prouver sa mise en règle avec la certification médicale par le biais des méthodes explicitées à l'article III-9 de la Réglementation Médicale des Règlements Généraux. Pour rappel, les mineurs doivent valider leur auto-questionnaire de santé, ou produire un certificat médical le cas échéant.

Titre II · Engagements et modalités d’inscription

II.01 | Modalités d’inscription

II.01.1 | Inscription en ligne

L’inscription des Joueurs à l’Épreuve se fait par le club via son espace club FFTT (rubrique *Sportif* > *Engagements*). Les dates d’ouverture et de clôture des inscriptions sont communiquées aux clubs par le secrétariat du Comité en début de saison.

II.02 | Participation à chaque tour

II.02.1 | Clôture des inscriptions

De nouvelles inscriptions peuvent être faites avant chaque tour, la date limite étant le lundi précédant la compétition.

II.02.2 | Non-participation à un tour

Les Joueurs doivent obligatoirement informer le responsable de l’Épreuve en cas de non-participation au tour à venir avant le mercredi 12h00 précédant la compétition. Ils n’ont pas besoin de confirmer leur participation, ils sont considérés présents par défaut.

II.02.3 | Listes définitives

Les listes définitives sont publiées sur le site du Comité (https://go.cd16tt.fr/cf) le mercredi après-midi et tiennent lieu de convocation officielle pour le tour concerné.

Titre III · Tarifs et droits d'engagement

III.01 | Tarifs

Le tarif d'inscription par Joueur est fixé sur la grille tarifaire de la saison en cours, disponible sur le site du Comité à l'adresse suivante : https://go.cd16tt.fr/tarifs.

III.02 | Facturation

Une facture est émise par le Comité à la fin de la saison, regroupant l'ensemble des engagements des Joueurs par club.

Titre IV · Calendrier, lieux et horaires

IV.01 | Nombre de tours

L'Épreuve se déroule sur 4 tours répartis sur l'ensemble de la saison : 3 tours dits normaux et un tour final.

IV.02 | Lieu, date et horaire des compétitions

IV.02.1 | Dates et horaires

Les dates de l'Épreuve sont accessibles sur le calendrier sportif de la saison en cours, disponible sur le site du Comité (https://go.cd16tt.fr/calendrier).

L'Épreuve se déroule le dimanche (pointage entre 09h00 et 09h30, début des parties à 10h00).

IV.02.2 | Lieux

Les lieux de compétition sont communiqués aux clubs par l'intermédiaire des listes envoyées au Comité avant chaque tour, en fonction des propositions d'organisation faites par les clubs en début de saison. Ils sont également accessibles sur le site du Comité.

IV.02.3 | Modifications exceptionnelles

En fonction des capacités d'accueil des clubs organisateurs et du nombre d'inscrits à chaque tour, le responsable de l'Épreuve peut décider :

- D'ajouter ou de supprimer un lieu d'accueil ;
- De modifier l'horaire de pointage pour une ou plusieurs catégories.

L'information est alors communiquée aux clubs dans les plus brefs délais par le Comité.

Titre V · Matériel et tenue sportive

V.01 | Matériel

V.01.1 | Choix des tables

Les parties se déroulent sur des tables et filets homologués, si possible identiques pour une même division. La liste des tables homologuées est disponible sur https://go.cd16tt.fr/homologation-tables et celle des filets sur https://go.cd16tt.fr/homologation-filets.

V.01.2 | Choix des balles

Les parties peuvent se disputer avec des balles 1, 2 ou 3 étoiles homologuées d'une même marque, même référence et même couleur. La liste des balles homologuées est disponible sur https://go.cd16tt.fr/homologation-balles. Celles-ci sont fournies par le club organisateur qui doit en prévoir un nombre suffisamment important pour le bon déroulement de l'Épreuve.

La tenue des Joueurs doit être de couleur compatible avec la couleur de la balle utilisée, donc ne doit pas être à majorité blanche et/ou orange.

V.02 | Tenues

V.02.1 | Tenue de jeu

La tenue de jeu se compose d'une chemisette à manches courtes ou sans manche et d'un short, d'une jupe ou d'un vêtement d'une seule pièce, de chaussettes et de chaussures de sport. Le port d'un legging ou d'un collant, pantalon moulant sportif allant de la taille aux chevilles, de couleur unie est autorisé uniquement sous un short ou une jupe. D'autres vêtements, tels que tout ou partie d'un survêtement, ne peuvent être portés durant le jeu qu'avec l'autorisation expresse du juge arbitre. Voir l'article 2.2.3 des règles du jeu de la FFTT pour de plus amples informations.

V.02.2 | Obligation de tenue sportive

La tenue sportive est obligatoire : elle doit être conforme aux textes des règles du jeu de la FFTT (art. V.02.1). Il incombe aux Joueurs de s'assurer que la couleur de leur tenue soit compatible avec la couleur de la balle qui a été choisie pour l'Épreuve (art. V.01.2).

Titre VI · Structure de la compétition

VI.01 | Catégorie d'âge et type de licence

VI.01.1 | Joueurs Benjamins

Les Joueurs de la catégorie d'âge Benjamin sont séparés en deux tableaux : Loisir et Compétition. Les parties opposant au moins un Joueur Loisir ne sont pas comptabilisées. Dans le cas où le nombre d'inscriptions ne permet pas de faire deux tableaux distincts, l'ensemble des Joueurs sera incorporé dans un seul et même tableau.

VI.01.2 | Joueurs Poussins

Les Joueurs de la catégorie d'âge Poussin sont incorporés dans le tableau Compétition des Benjamins uniquement sur validation du responsable de l'Épreuve (en accord avec les encadrants du club du Joueur) et/ou du conseiller technique départemental.
Si le Joueur ne satisfait pas aux pré-requis pour la compétition, il participe alors en parallèle de celle-ci à un stage avec pour objectif de découvrir plus sereinement la compétition et les règles du jeu à travers des exercices ludiques. L'après-midi est une mise en pratique des connaissances sous forme de situations de match.
Seuls les Poussins ayant intégré les tableaux de compétition lors des tours précédents peuvent participer au tour final, à l'exception des Joueurs recevant une invitation éventuelle du conseiller technique départemental et/ou du responsable de l'Épreuve.

VI.02 | Mixité

L'Épreuve prévoit un tableau féminin et un tableau masculin. Si le nombre d'inscrit·es ne permet pas cette séparation, alors les tableaux seront fusionnés.

VI.03 | Cotations et classement

À chaque tour de l'Épreuve, les résultats des Joueurs sont cotés selon la barème figurant en annexe 2. Le classement est établi après addition des points acquis par chaque Joueur à chaque tour.

VI.04 | Repêchage

Avant le jour de la compétition, seul le responsable de l'Épreuve a qualité pour effectuer des repêchages. La priorité est donnée aux descendants qui sont placés alors avant les montants.

Le jour de la compétition, si le nombre d'inscrits dans une division inférieure ne permet pas aux Joueurs de disputer un nombre suffisant de parties, le JA peut décider de repêcher les Joueurs de la division inférieure dans celle supérieure, dans la limite du nombre maximal de Joueurs autorisés dans la division concernée.

En cas d'égalité aux points, pour un repêchage, l'avantage est donné au Joueur le plus jeune.

VI.05 | Composition des divisions

VI.05.1 | Règle générale

Les Joueurs sont intégrés dans le tableau de leur catégorie d'âge et de leur type de licence. Chaque tour comprend une ou plusieurs divisions dans chaque catégorie, en fonction du nombre d'engagés. Chaque division est composée de 12 Joueurs maximum, répartis en deux poules de 6, puis incorporés dans un tableau à classement intégral.

VI.05.2 | Modification de la formule

Dans le cas où le nombre d'inscrits ne permet pas de composer des divisions complètes, ou que la division inférieur de la même catégorie d'âge ne permet pas de faire suffisamment de parties, le JA peut faire varier la formule de compétition dans l'objectif de faire jouer un nombre suffisant de parties à l'ensemble des Joueurs.

VI.05.3 | Modifications des poules

Les poules sont refaites par le JA, si possible, 15 minutes avant l'horaire officiel en fonction des forfaits ou Joueurs non-pointés. Le JA est souverain pour l'organisation de l'Épreuve.

VI.06 | Montées et descentes de niveau

VI.06.1 | Règle générale

À l'issue de chaque tour, il est prévu pour chaque catégorie deux montées entre les différentes divisions. Le nombre de descentes varie en fonction du nombre de nouveaux inscrits pour le tour suivant, des forfaits excusés du tour précédent et des forfaits excusés du tour en cours.

VI.07 | Coefficient

Le coefficient de l'Épreuve est de 0.5.

Titre VII · Déroulement sportif

VII.01 | Déroulement des parties

L'ensemble des parties de l'Épreuve se déroulent au meilleur des 5 manches.

VII.02 | Placement des Joueurs

VII.02.1 | Premier tour de l'Épreuve

Pour le premier tour de l'Épreuve, les groupes sont établis en tenant compte du classement mensuel à la date de la compétition, puis par la catégorie d'âge en cas d'égalité de points.

VII.02.2 | Autres tours de l'Épreuve

Pour les autres tours de l'Épreuve, les Joueurs sont placés en fonction de leurs résultats à l'issue du tour précédent.

VII.02.3 | Non-participation au tour précédent

Si un Joueur qualifié n'a pas participé au tour précédent (suspendu, forfait excusé, ...) il est placé immédiatement après le dernier Joueur ayant un classement officiel supérieur au sien.

Si plusieurs Joueurs sont ex-æquo et ne peuvent être classés séparément, l'avantage est donné au Joueur le plus jeune.

VII.02.4 | Plusieurs Joueurs d'un même club dans une même division

Lorsque des Joueurs d'un même club sont qualifiés dans une même division, ils doivent être placés de façon à ne pas se rencontrer en poule ou bien, en cas d'impossibilité, doivent être placés dans la poule de façon à se rencontrer au plus tôt (premier tour s'ils sont 2 et au plus tôt s'ils sont 3 ou plus).

VII.02.5 | Numérotation

Les Joueurs qui descendent d'une division prennent les premiers numéros dans l'ordre de valeur et ceux qui montent d'une division prennent les derniers numéros.

VII.03 | Classement final d'une poule

Le classement dans chaque poule est établi dans l'ordre décroissant du nombre de points partie acquis après chaque partie, selon le barème suivant :

- 2 points pour une victoire ;
- 1 point pour une défaite ;
- 0 point en cas d'absence, d'abandon, de refus de jouer ou de disqualification.

VII.04 | Départage

VII.04.1 | Entre deux Joueurs

Lorsque 2 Joueurs terminent à égalité de points, ils sont départagés par le résultat de la partie les ayant opposés.

VII.04.2 | Entre trois Joueurs ou plus

Lorsque plus de 2 Joueurs terminent à égalité de points, il est établi un nouveau classement entre les ex-æquo, portant sur les résultats des parties les ayant opposés en faisant, dans l'ordre :

1. Le total des points partie ;
2. Le quotient des manches gagnées par les manches perdues ;
3. Le quotient des points gagnés par les points perdus.

Dès que l'un (ou plusieurs) des ex-æquo peut être classé, on reprend la procédure décrite ici pour les Joueurs restant à égalité. En cas d'égalité persistante, l'avantage est donné au Joueur le plus jeune.

VII.05 | Déroulement général

VII.05.1 | Principe général

POULE Ordre des parties dans une poule en considérant 2 qualifiés par poule.				
1er TOUR	2ème TOUR	3ème TOUR	4ème TOUR	5ème TOUR
1 - 6 2 - 5 3 - 4	1 - 4 3 - 5 2 - 6	1 - 3 2 - 4 5 - 6	1 - 2 3 - 6 4 - 5	1 - 5 4 - 6 2 - 3

TABLEAU FINAL (ascension)	
Demi-finales	→ 1er poule A vs 2ème poule B → 1er poule B vs 2ème poule A
Finale et classement	→ Finale entre les deux vainqueurs des demi-finales → Place 3/4 entre les deux perdants des demi-finales

CLASSEMENT (places 5 à 8)	
Demi-finales	→ 3ème poule A vs 4ème poule B → 3ème poule B vs 4ème poule A
Finale et classement	→ Place 5/6 entre les deux vainqueurs des demi-finales → Place 7/8 entre les deux perdants des demi-finales

CLASSEMENT (places 9 et 10)	
Demi-finales	→ 5ème poule A vs 6ème poule B → 5ème poule B vs 6ème poule A
Finale et classement	→ Place 9/10 entre les deux vainqueurs des demi-finales → Place 11/12 entre les deux perdants des demi-finales

VII.05.2 | Poule unique

Si le nombre de Joueurs d'une catégorie d'âge permet seulement de constituer une poule unique (avec au maximum 8 Joueurs), alors le classement final à l'issue de poule correspond au classement final de la division concernée.

VII.06 | Spécificités pour les féminines

Si le nombre de féminines d'une même catégorie d'âge permet de constituer une division à part entière, le responsable de l'Épreuve peut décider de faire jouer les personnes concernées dans un tableau dédié, en suivant le déroulement sportif du présent règlement.

Titre VIII · Arbitrage et juge-arbitrage

VIII.01 | Arbitrage des parties

VIII.01.1 | Arbitrage

L'arbitrage fait partie intégrante de l'Épreuve. Chaque Joueur doit arbitrer selon les directives du JA.

VIII.01.2 | Refus d'arbitrer

Tout refus d'arbitrage par un Joueur peut être sanctionné financièrement – *amende C2 de la grille tarifaire* – à celui-ci par l'intermédiaire de son club.

VIII.01.3 | Non paiement de l'amende

Le non paiement de l'amende entraîne une exclusion du Joueur de l'Épreuve et, si celui-ci intervient lors du dernier tour de la saison, empêche l'inscription du Joueur à l'Épreuve pour la saison suivante.

VIII.02 | Juge-arbitrage des rencontres

VIII.02.1 | Grade minimum du JA

Un JA désigné pour l'Épreuve doit être à minima titulaire du grade JA2 pour pouvoir officier.

VIII.02.2 | Juge-arbitre désigné

Un ou plusieurs JA sont désignés à chaque tour pour officier sur l'ensemble des lieux accueillant l'Épreuve.

VIII.02.3 | Juge-arbitre interne

Chaque club organisateur est encouragé à mettre à disposition un JA licencié en son sein dans l'objectif d'une répartition plus équitable des offices tout au long de la saison. Ainsi, l'intégralité de l'indemnité versée au JA est transmise au club organisateur.

VIII.02.4 | Juge-arbitre externe

Si le club organisateur ne peut mettre à disposition un JA interne, le Comité nomme un JA d'un autre club disponible pour officier. Le club organisateur reçoit alors l'intégralité de l'indemnité versée pour les tables, moins la moitié des indemnités forfaitaires des JAs externes.

Titre IX · Établissement et transmission des résultats

IX.01 | Organisation de la compétition

IX.01.1 | Logiciel à utiliser

Les JAs sont encouragés à utiliser le logiciel SPIDD v2 de la FFTT pour faciliter l'organisation de l'Épreuve et la remontée des résultats : https://www.fftt.com/deploiements/spidd-v2/. La gestion de l'Épreuve peut également se faire sur le logiciel Microsoft Excel dans le cas où le JA ne serait pas formé à l'utilisation de SPIDD v2.

IX.02 | Transmission des résultats

IX.02.1 | Délais de transmission

Les résultats de l'Épreuve doivent être remontés par le JA avant le lundi midi soit :

- Par l'intermédiaire de SPIDD v2 si l'Épreuve a été gérée avec ce même logiciel ;
- Par l'envoi du fichier Excel au secrétariat du Comité (secretariat@cd16tt.fr).

Titre X · Incidents, litiges et discipline

X.01 | Retard

→ Art. III.110 — Règlements Sportifs Fédéraux

X.01.1 | Absence de pointage

Tout Joueur qui ne s'est pas fait pointer auprès du JA 15 minutes avant l'heure officielle du début de l'Épreuve est considéré comme forfait. Il descend alors d'une division et peut être sanctionné financièrement – *amende H1 de la grille tarifaire* – par l'intermédiaire de son club.

X.01.2 | Retard prévenu

Un Joueur peut prévenir le JA de son retard au minimum 30 minutes avant l'heure officielle du début de l'Épreuve. Il est alors maintenu dans sa division. S'il n'est pas présent à l'appel de sa première partie, l'article X.01.3 s'applique.

X.01.3 | Absence à l'appel de son nom

Un Joueur qui ne se présente pas à l'appel de sa première partie est déclaré perdant pour cette partie, marque 0 (zéro) point et il peut disputer les parties lui restant à jouer.

X.01.4 | Absence sur l'intégralité des parties de la poule

Un Joueur absent sur l'intégralité des parties de sa poule ne peut jouer en aucun cas le tableau final.

X.02 | Abandon

→ Art. III.109 — Règlements Sportifs Fédéraux

X.02.1 | Règle générale

Tout Joueur ne disputant pas une partie comptant pour le tableau final, le tableau de classement, un barrage ou une partie de classement ou abandonnant au cours de celle-ci, est considéré battu pour la partie ou les parties qui lui restent à disputer et marque les points en fonction de la place obtenue.

X.02.2 | Échange de points

Conformément aux règles sur l'élaboration du classement, quand l'un des deux Joueurs ne se présente pas dans l'aire de jeu, celui-ci perd les points qu'il aurait dû perdre s'il avait participé et perdu cette partie. Son adversaire n'est pas crédité des points qu'il aurait pu gagner.

X.02.3 | Abandon pour raison médicale

Un Joueur ayant abandonné médicalement doit fournir par e-mail au responsable de l'Épreuve un certificat médical constatant la raison de l'abandon daté du jour de la compétition ou du lendemain. Le cas échéant, une sanction financière peut être appliquée – *amende H1 de la grille tarifaire* – par l'intermédiaire de son club.

X.03 | Forfait

→ Art. III.113 — Règlements Sportifs Fédéraux

X.03.1 | Règle générale

Tout Joueur régulièrement engagé pour un tour dans une division donnée, doit honorer cet engagement.

En cas d'impossibilité motivée, connue de lui suffisamment à l'avance, il doit aviser d'urgence le responsable de l'Épreuve, au plus tard le mardi précédant la compétition, pour permettre à celui-ci de procéder éventuellement à son remplacement.

En cas d'accident et d'évènement de force majeure survenu au dernier moment, il doit essayer d'en aviser le JA en priorité.

Le Joueur marque 0 (zéro) point pour le tour considéré.

X.03.2 | Justification du forfait

Tout forfait doit être informé au responsable de l'Épreuve par e-mail avec les documents justificatifs appropriés.

Pour tout forfait informé après la compétition, un e-mail doit être transmis au responsable de l'Épreuve avant le mardi suivant la compétition avec les explications et les documents nécessaires le cas échéant. En fonction de la raison, la situation sera étudiée par la Commission Sportive pour valider le forfait excusé ou décider d'un forfait général.

X.03.3 | Forfait excusé et justifié

Pour un forfait excusé et justifié, le Joueur est maintenu dans la division uniquement pour les motifs suivants :

- Malade ou blessé – avec fourniture d'un certificat médical de contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition d'une durée minimale de 8 jours – à faire parvenir au responsable de l'Épreuve par e-mail dans un délai de 8 jours suivant la compétition ;
- Absence due à un voyage scolaire – avec fourniture d'un justificatif – à la condition de prévenir le responsable de l'Épreuve au moins 8 jours avant la compétition.

X.03.4 | Premier forfait non excusé

Pour un deuxième forfait, si le premier forfait était excusé et justifié, le Joueur descend d'une division.

X.03.5 | Deuxième forfait non excusé

Pour un deuxième forfait non excusé, le Joueur est exclu de l'Épreuve pour la saison en cours et peut être sanctionné financièrement – *amende H1 de la grille tarifaire* – par l'intermédiaire de son club.

X.04 | Examen des litiges

→ Art. III.112 — Règlements Sportifs Fédéraux

Dans chaque cas, il appartient à la Commission Sportive de statuer, compte tenu des motifs invoqués et après enquête, sur les cas particuliers.

Titre XI · Récompenses, titres et classement final

XI.01 | Récompenses

XI.01.1 | À l'issue de chaque tour

À l'issue de chaque tour de l'Épreuve, les trois premiers Joueurs de chaque division reçoivent une médaille, par catégorie d'âge et par sexe.

XI.01.2 | À l'issue du tour final

À l'issue du dernier tour, des trophées sont attribués au meilleur Joueur de chaque catégorie d'âge sur chaque tour, ainsi qu'au meilleur garçon et à la meilleure fille sur l'ensemble des 4 tours en se basant sur le total des points gagnés.

Annexe 1 · Tableau d’attribution des lettres selon la division

DIVISION	1	2	3	4	5	6	7	8
LETTRE	A	B	C	D	E	F	G	H

Annexe 2 · Tableau d’attribution des points

PLACE	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
POINTS	100	80	65	50	40	35	30	25	20	15	10	7	5	4	3	2

100 points d’un niveau = 1 point du niveau immédiatement supérieur.